

Genrer, dégenrer, regenrer : la langue, un terrain de lutte pas comme les autres

*Paru dans Christine Bard et Frédérique Le Nan (dir.),
Dire le genre. Avec les mots, avec le corps. Paris, CNRS éditions, 2019, p. 271-296.*

FÉMINISER. v. act. Terme factice [*néologisme*] dont on se sert en parlant de l'affectation de ceux qui veulent rendre féminins des mots qui originai-
rement sont masculins, comme *affaire, navire, foudre, comète*, etc. Le génie de notre langue est de féminiser les mots autant que l'on peut.

Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes...* 1690

Cette définition, proposée par le premier académicien à avoir signé un dictionnaire¹, a de quoi surprendre qui s'intéresse aux débats sur les genres dans la langue française. L'enseignement de cette dernière laissant tout entrevoir de ses « difficultés », mais rien de son histoire, nous croyons généralement que ces débats datent de la fin du xx^e siècle, et qu'ils ont été initiés par les féministes. On croit aussi avoir compris que l'Académie était résolument contre la « féminisation », vues ses prises de positions tonitruantes depuis une quarantaine d'années².

Le propos de Furetière doit cependant être regardé de près et replacé dans son contexte pour délivrer tous ses enseignements. D'une part, il fait état d'interventions sur des noms d'inanimés (objets, faits, sentiments...), alors que l'Académie et consorts travaillaient aussi depuis quelques décennies à des changements affectant le genre des animés (êtres sexués, notamment les humains). D'autre part, ces changements vont tous dans le même sens : « M to F ». Une entrée MASCULINISER signalerait-elle l'activisme inverse ? Non, il n'y en a pas, comme s'il n'existait pas.

Les autres dictionnaires de l'époque sont sur la même longueur d'onde, quoiqu'ils se gardent de mettre la féminisation au compte du « génie » de la langue. Celui de l'Académie, qui paraît en 1694, impute ces changements à *l'usage*, répétant le mot trois fois dans une définition qui en comporte quarante, camouflant ainsi les actions de « ceux qui veulent rendre féminins des mots ». Celui des jésuites, dit « dictionnaire de Trévoux », qui naît en 1704, explique que l'entreprise est simplement légitime, puisque « la terminaison [de ces mots] est féminine » (entrée FÉMINISER). *Faire féminins* des termes qui se terminent par un *e* est donc, si ce n'est génial, du moins normal : il s'agit de mettre de l'ordre dans une langue qui en prend un peu trop à son aise avec celui du genre (l'autre), qui veut

¹. Furetière fut exclu de la compagnie pour avoir osé agir en franc-tireur ; avant lui, un autre académicien, Patru, avait collaboré au premier dictionnaire de langue française monolingue jamais paru, mais il n'y avait pas mis son nom : le *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses...* de Richelet (1680).

². Sur les positions de l'Académie et son combat pour que « le masculin l'emporte », voir Éliane Viennot et al., *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnamarie, Éd. iXe, 2016.

qu'on reconnaisse à l'œil nu les dominées des dominants. Car si aucune entrée MASCULINISER ne figure non plus dans ce dictionnaire, l'entrée MASCULIN explique bien qu'en matière de grammaire, cet adjectif désigne le « plus noble des genres de noms ».

Ces éléments laissent entrevoir l'étendue de la naïveté des personnes qui estiment que la langue est « ce qu'elle est », que « c'est impossible » de la changer, que « c'est ridicule » de vouloir le faire, que d'ailleurs tout ça « n'a aucune importance ». Trois siècles et demi de militantisme masculiniste témoignent du contraire. La langue française a bel et bien été transformée, par des gens qui connaissaient son pouvoir, qui n'ont pas chômé pour parvenir à leurs fins, et qui pour l'essentiel y sont parvenus. La plupart des francophones admettent en effet sans broncher que « le masculin l'emporte sur le féminin », non seulement lorsqu'il s'agit d'accorder des termes, mais en matière de formation des mots (les féminins viendraient des masculins), de genre des fonctions prestigieuses (il faudrait dire *écrivain, recteur, président...*), de conduite des énoncés évoquant des populations mixtes (« les étudiants sont mécontents » vaudrait aussi pour les étudiantes), de désignation de l'humain (*les droits de l'homme*), etc.

Une fois cette histoire comprise, toutefois, une fois réalisée l'ampleur de l'entreprise et des enjeux à l'œuvre dans ces combats – car les opposant·es n'ont pas manqué –, quelles sont les possibilités offertes à celles et ceux qui s'activent aujourd'hui dans les sociétés francophones à faire reculer la domination masculine ?

De la disparition du neutre latin et de ses conséquences dans les langues romanes

Nées de la longue occupation romaine dans le sud-ouest de l'Europe, les langues romanes ont conservé du latin, outre un très grand fonds lexical, nombre de traits systémiques. Toutes ont gardé l'usage fonctionnel des genres féminin et masculin pour désigner les êtres animés : le premier pour ceux qui sont identifiés femelles, le second pour ceux qui sont identifiés mâles. Toutes ont également conservé le système des accords, selon lequel un substantif donne son genre et son nombre aux mots qui l'accompagnent ou le représentent : déterminants, adjectifs, pronoms, participes. En revanche, à l'exception du roumain, toutes ont progressivement perdu l'usage du neutre. Ce genre existait en latin avec la même étendue que les autres, mais il n'avait pas d'emploi bien identifié : si tous ses substantifs désignaient des inanimés (ou des collectifs), beaucoup d'inanimés appartenaient aux deux autres genres : *templum* (temple) était neutre, mais *domus* (maison) était féminin, et *focus* (foyer) masculin. Par ailleurs, ce genre était mal identifié morphologiquement : pour beaucoup de *cas*, c'est-à-dire de fonctions (les mots latins changeaient de terminaison selon leur fonction dans la phrase), ses formes se confondaient avec celles du masculin, tandis que quelques-unes le rapprochaient du féminin. Le neutre était donc porteur de complications non compensées par ses utilités, et c'est sans doute la raison pour laquelle il a disparu, vraisemblablement dès l'Antiquité dans le peuple.

Pour l'essentiel, cette disparition s'est faite sans dommage. Les noms neutres se sont rangés dans l'un ou l'autre des deux genres subsistants, d'après le son de leurs formes les plus usitées. *Folium* aurait pu être absorbé par le genre masculin, comme *templum*, mais c'est son pluriel *folia* qui était le plus employé, donc il est

devenu un mot féminin. Et cette répartition s'est faite avec d'autant plus de facilité que les langues romanes n'ont pas gardé non plus le complexe système des *cas* : au mieux, elles en ont conservé deux jusqu'au XIV^e siècle (le *cas* sujet et le *cas* régime), voire trois pour certains mots (régime direct et indirect).

En revanche, une sorte de mots neutres n'a pas disparu, car ils étaient pratiques dans la désignation des agents impersonnels ou imprécis : les pronoms. Le français en a donc conservé ou forgé quelques-uns : *ce*, *ceci*, *cela*, *ça*, *que* et *quoi* interrogatifs. Mais ces pronoms ont dû s'insérer dans un système qui ne connaissait plus que le féminin et le masculin. Le premier de la liste le fait des centaines de fois par jour en position de sujet appelant un attribut. Si la logique binaire est respectée lorsque le terme appelé est un substantif (c'est ma maison, c'est mon frère), si même on croit parfois voir fonctionner un vrai système neutre lorsque c'est un adjectif qui ne varie pas en genre (c'est dommage, grandiose...), elle est en revanche malmenée lorsque l'adjectif varie ou qu'il s'agit d'un participe passé : nous employons le masculin (c'est idiot, ça m'est égal, quelque chose est arrivé, rien n'est dit). Pourquoi ? La question divise les grammairien·es. Ou plutôt, la question de savoir s'il s'agit ou non de pronoms neutres les divise. Car celle de savoir pourquoi le masculin « l'a emporté » n'est pratiquement jamais posée.

Interrogée par courriel à ce sujet, Lucy Michel, autrice d'une thèse largement dédiée au neutre³, me répond : « C'est une question qui intéresse peu... Je n'ai rien trouvé durant mes six années [de recherche] sur la question, si ce n'est l'article de Christiane Marchello-Nizia. Et les rares personnes qui en parlent la reprennent tout simplement. » Or la chercheuse citée ne faisait que signaler la gêne des grammairiens du XX^e siècle face à la catégorisation de *ce* et *il* dans les emplois où ils sont concurrents (*c'est important de.../il est important de...*), le premier se voyant rangé sans débat dans le neutre, le second donnant lieu à d'innombrables discussions, et même à la création de catégories pour lui seul (impersonnel, unipersonnel). Elle suggérait que « la reconnaissance en français moderne d'une catégorie du neutre est liée à autre chose. Et nous ferons l'hypothèse que cet autre chose est du domaine non du langage et de la grammaire, mais du métalangage⁴. » Autrement dit de l'idéologie. Mais le mot n'est pas écrit, encore moins celui de sexisme, et on est à mille lieux d'une hypothèse sur le phénomène lui-même.

L'époque où cette contrainte se normalise est en tout cas identifiée : le bas Moyen Âge. Avant, aux XI^e-XII^e siècles, il y a encore d'autres possibilités, que rappelle Christiane Marchello-Nizia. Quelques adjectifs ni masculins ni féminins sont employés avec *ce* : *bel*, *buen*, *grief*... Quelques participes passés sont également non marqués : *ajorné*, *anuitié*, *esclarci*, *esclairié*... Et il y a parfois un pronom neutre pour introduire ces verbes ainsi que d'autres tournures impersonnelles (souvent du reste employées sans pronom du tout, comme dans « fait chaud ») : *el*. On sent qu'une autre histoire de la langue était possible. Mais il aurait aussi fallu une autre histoire de l'Europe, et notamment de la France.

Or on assiste dans ce pays à des mutations majeures à partir du XIII^e siècle, liées à la construction de l'État et à la centralisation progressive du pays – voie dans

³. Lucy Michel, *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : approches sémantiques*, Université de Dijon, 2016 ; voir aussi son article en ligne, « Le neutre d'une langue sans neutre ». <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/le-neutre-dune-langue-sans-neutre/>

⁴. Christiane Marchello-Nizia, « Le neutre et l'impersonnel », *Linx* n° 21 (« Genre et langage »), 1989, p. 173-179, 179.

laquelle la France est la première à s'engager. Alors que les lettrés étaient rares, dispersés sur des territoires linguistiquement hétérogènes, au service des grandes familles (voire travaillant sous la houlette des grandes dames en charge de la vie culturelle des cours), ils sont en train de devenir une classe, formée en langue latine (celle qui permet à tous de se comprendre), dans l'une des premières universités créées, qui est tout de suite devenue la plus importante du continent et qui le restera pendant deux siècles : celle de Paris. Une classe qui va très vite travailler pour elle-même, tout en mettant son savoir au service des États et des municipalités qui ont d'énormes besoins en fonctionnaires. C'est à cela, en effet, que servent les universités : à former en masse des experts, et à sélectionner parmi eux, grâce au système des diplômes, ceux qui intégreront les emplois créés.

La clergie aurait pu être mixte dès l'origine, puisque « l'esprit n'a pas de sexe » (comme le dira un jour Poulain de la Barre) et qu'il y avait des savantes dans les châteaux, les couvents de femmes, et même sans doute aussi dans certaines écoles professionnelles, notamment de médecine. Elle aurait aussi pu être multi-confessionnelle, puisqu'il y avait en Europe des écoles juives réputées. Mais elle se crée d'emblée comme un bastion masculin et chrétien, parce que les hommes d'Église étaient de longue date majoritaires dans la cohorte des savants, et que c'est à l'Église que fut confiée la direction des universités. Il ne restait plus qu'à fermer aux concurrent·es la possibilité de passer les diplômes, et à faire de la détention de ces derniers une condition de l'accès aux charges. Ce système, mis en place en quelques décennies (nonobstant de nombreuses bagarres entre étudiants chrétiens et juifs et le début des procès pour « exercice illégal » des professions ainsi verrouillées)⁵, tiendra bon jusqu'à la Révolution pour ce qui est du monopole religieux, et encore un siècle à un siècle et demi de mieux pour le monopole sexuel.

On ne s'étonnera pas trop que la clergie ait été foncièrement élitiste, misogyne et antisémite (mais j'abandonnerai ici ce dernier volet). Le mépris des femmes et du peuple vertèbre la culture de ces hommes, formés durant de longues années dans les « quartiers latins », entre jeunes célibataires abreuvés d'Aristote, de « droit romain » et des Pères de l'Église. Il s'entretient ensuite de toute une vie passée entre hommes dans la fonction publique, les professions juridiques, l'enseignement, les emplois d'écriture et d'encadrement en tous genres. Grâce aux positions de pouvoir qu'ils occupent dans les chancelleries, le conseil du roi, les Parlements, les tribunaux, les municipalités..., ils travaillent à amoindrir la puissance de leurs rivaux et à conforter la leur (mais aussi, plus généralement, celle des hommes). Ce qui passe par le développement de l'enseignement des seuls garçons, par la modification et la création de lois, par les jugements rendus, mais aussi par la rédaction d'une foule de textes littéraires, juridiques, pédagogiques, propagandistes... Ce sont donc leurs manières de parler, d'écrire, de penser, qui vont s'imprimer dans la langue.

Qu'ils aient estimé, dès cette époque, que « le masculin l'emporte sur le féminin » fait peu de doute, mais ils n'ont pas besoin de le dire : la chose va de soi. Ils ne songent d'ailleurs pas encore à réformer les langues vernaculaires, alors qu'ils les infléchissent par leurs pratiques, car c'est elles qu'ils parlent dans la « vie civile ». Considérables sont les évolutions que connaît alors le français – celui du centre et du pouvoir, qui va désormais dominer la vie intellectuelle et transformer

⁵. Voir le premier volume de mon étude *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (ve-XVIe s.)*, Paris, Perrin, 2006, chap. 8, « L'irrésistible ascension des clercs ».

les autres parlars en « langues régionales ». Ainsi, c'est entre le XIII^e et le XV^e siècle que s'effondre le système des cas, ce qui se traduit le plus souvent par la conservation des seules formes régimes. D'où la disparition de la finale en -s qui marquait la plupart des masculins singuliers en fonction de sujet (issue des nominatifs latins en -s) : *li murs* disparaît, reste *le mur* ; *bons* disparaît, reste *bon*. Les masculins auront donc désormais souvent un air « non marqué », ce qui était antérieurement le fait des (rares) neutres. En revanche, les féminins demeurent marqués par leur finale en -e, qui était commune aux deux cas. Quant à la finale -s, elle devient seulement caractéristique des pluriels, puisqu'elle les marquait tous au cas régime (issue des accusatifs en -s).

D'autres évolutions affectent les genres : le pronom neutre *el* s'efface définitivement devant *il*, qui va jusqu'à concurrencer *ce* dans les constructions impersonnelles ; l'habitude se prend de nommer les groupes féminins avec le pronom *ils* ; « *li* féminin tonique est menacé par la concurrence de *lui* masculin⁶ » – puis disparaît : *pour li* devient *pour lui*. Mais c'est aussi l'époque où « le désir de distinguer les deux genres fait ajouter un *e* au féminin des adjectifs à une seule forme », comme *grant*, *fort*, *vert* ; que « par contre, on tend parfois à écrire sans *e* au masculin : *facil*, *mobil*, etc. »⁷ ; et que l'on commence à genrer les participes présents, qui étaient épicènes depuis le latin⁸.

Avant d'aborder la période où la clergie va vouloir régenter la langue, trois conclusions partielles s'imposent. La première, c'est que le neutre n'a jamais servi à désigner des humains. C'est donc improprement que les féministes l'allèguent parfois comme recours à la domination du masculin, et tout à fait sottement que l'Académie affirme que les noms de fonctions qui lui plaisent sont neutres, ou devraient l'être. Au mieux pouvons-nous souhaiter la *neutralisation des termes genrés*, c'est-à-dire la multiplication des formes communes ou épicènes⁹. La seconde, c'est que la contrainte à masculiniser *ce* et ses variantes (parfois), les expressions de l'impersonnel (souvent), les verbes météorologiques (toujours), et encore les faits résumés par un pronom, type *l'histoire se répète*, *je le sais* (toujours), cette contrainte qui paraît bien difficile à éliminer ne s'exerce jamais sur des personnes. Sans doute est-ce fâcheux (fâcheuse ?), et loin d'être négligeable (ouf !), mais c'est une violence limitée, au regard de toutes celles qui sont imposées à la représentation des femmes. La troisième, c'est que, dans la période qui vient d'être évoquée, la domination du masculin sur les autres genres connaît bel et bien un renforcement (comme celle des hommes sur les femmes), et elle se traduit déjà par sa capacité à manifester qu'il est doté de pouvoirs dont le féminin est privé : celui de s'imposer au neutre par le biais des accords, celui de le concurrencer, et même celui de le remplacer.

6. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, tome 1, De l'époque latine à la Renaissance [1905], Paris, Armand Colin, 1933 (4^e éd. revue et augmentée), p. 439 ; pour les deux premiers sujets, voir *ibid.*, p. 189 (« *El* [...] a eu de très bonne heure à souffrir de la concurrence de *il* masculin »), et 438 (« l'influence du masculin se fait sentir »).

7. *Ibid.*, p. 548-549.

8. Voir Nguissaly Sarré, « Morphologie des formes en -ant en moyen français », *L'Information grammaticale* n° 86, 2000, p. 40-52.

9. J'ai émis des critiques sur l'intérêt des substantifs épicènes (mais non des adjectifs) dans mon dernier livre : *Le Langage inclusif : pourquoi, comment*, Donnamarie, éd. iXe, 2018, p. 28 et suiv.

« De quelques manieres de parler francoyses » (Du Bellay), au temps de la « grand court des dames » (Brantôme)¹⁰

La tendance à genrer des adjectifs ou des participes anciennement communs – c'est-à-dire à les féminiser, puisque l'opération qui consiste à enlever un *-e* à *facile* ou *mobile* est purement graphique (le mot continue à se prononcer de la même façon), alors que le fait d'en rajouter un à *vert* ou à *partant* transforme la prononciation –, cette tendance, donc, va-t-elle dans le même sens que celle qui consiste à donner au masculin des pouvoirs toujours plus étendus ? On me permettra de penser que non. Et de mettre cet infléchissement-là en rapport avec le grand tournant qui affecte la société française à la fin du xv^e siècle, avec l'arrivée de princesses au pouvoir.

On n'avait plus vu ce phénomène depuis la régence d'Isabeau de Bavière, en pleine guerre de Cent ans, et la haute clergie travaillait à le ranger définitivement aux magasins des antiquités grâce à la loi salique : une théorie née pendant cette régence, et *a priori* uniquement destinée à empêcher les filles de rois de succéder à leur père, mais inlassablement défendue au nom de la « mauvaiseté des femmes », et donc taillée pour combattre tout type de gouvernante¹¹. Or elles se multiplient à partir de la mort de Louis XI (1483). Régentes en titre ou non, reines mères ou non, neuf femmes¹² vont diriger la France ou être étroitement associées à sa direction par les rois – excepté Henri IV – jusqu'au milieu du xvii^e siècle ; auxquelles il faut ajouter quatre autres dirigeantes francophones : deux navarraises et deux gouvernantes des Pays-Bas¹³. À une époque où la construction de la monarchie absolue redémarre avec vigueur, et où la cour devient un outil de gouvernement, leur pouvoir sur la vie culturelle est immense¹⁴.

Il n'est pas attesté qu'elles aient voulu entraver la masculinisation de la langue. Celle des esprits, oui. Les premières, surtout, s'opposent vigoureusement aux lettrés qui ne cessent de répandre des textes hostiles aux femmes, en faisant traduire ou produire des argumentaires susceptibles de contrer leurs idées, certaines n'hésitant pas à prendre la plume elles-mêmes. Les hommes qu'elles font travailler dans ce sens (ou qui y travaillent de leur propre chef, puisque la « querelle des femmes » fait rage parmi eux¹⁵) ne paraissent pas non plus avoir

¹⁰. Joachim Du Bellay, *De la défense et illustration de la langue françoise*, 1549, titre du ch. 9 (du livre 2) ; Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, « Discours sur Anne de Bretagne » [fin XVI^e s.], in *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, éd. É. Vaucheret. Paris, Gallimard « La Pléiade », 1991, p. 13.

¹¹. Sur cette histoire, voir la référence donnée note 5, chap. 10 et suiv.

¹². Anne de France, sœur de Charles VIII (son règne) ; Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII puis de Louis XII (règne de ce dernier) ; Louise de Savoie, mère de François I^{er} (la première moitié de son règne) ; Marguerite de Navarre, sœur du roi (un peu plus longtemps) ; Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, sa maîtresse (seconde moitié du règne) ; Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II (son règne) ; Catherine de Médicis, mère des trois derniers Valois (règne des deux derniers) ; Marie de Médicis, mère de Louis XIII (le début de son règne) ; Anne d'Autriche, mère de Louis XIV (son enfance).

¹³. Jeanne d'Albret, reine de Navarre ; Catherine de Bourbon, sa fille, gouvernante du Béarn pendant la conquête du pouvoir par son frère Henri IV ; Marguerite d'Autriche, tante de Charles Quint ; Marie de Hongrie, sœur du même roi.

¹⁴. Voir la partie II, ch. 2, de l'ouvrage publié sous la dir. de Martine Reid, *Femmes et littérature : une histoire culturelle*, à paraître chez Folio, 2019.

¹⁵. Sur ce sujet, voir *Revisiter la Querelle des femmes : discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de la Renaissance au lendemain de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de S.-É., 4 vol., 2012-2015 ; Éliane VIENNOT, « Champions des dames et misogynes : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (France, 1380-1530) », in Florence ROCHEFORT & Éliane VIENNOT (dir.),

spécialement voulu enrayer les progrès du masculin. Mais ils baignent dans une culture nouvelle, qui promeut l'égalité des femmes et des hommes, et cela se traduit parfois sur un plan linguistique ou engageant la langue.

Aucun d'eux, par exemple, en écrivant les livres sur l'histoire des femmes qu'elles leur commandent, n'oserait plus s'écrier « Où sont-ils, Vierge souveraine ? », comme le faisait Villon dans les années 1450 en déplorant la disparition des *Dames du temps jadis*. Le pronom *elles* a désormais pignon sur rue, et dans les milieux dirigeants on n'y reviendra pas. Un linguiste note à ce propos, sans voir le rapport : « En 1500, la poussée de *il(z)* féminin semblait irrésistible [...] Or, le *xvi^e* siècle a déjoué l'attente en rejetant *ils sont belles*¹⁶ ».

C'est aussi dans leur entourage que se généralise en poésie la règle d'alternance des rimes *féminines* et *masculines*, qui « a vu le jour à la fin du Moyen Âge, mais n'y a mené qu'une existence encore frêle et incertaine, sans qu'on ait pu prévoir alors quelles seraient ses destinées triomphales¹⁷ ». Ces rimes sont ainsi nommées en raison de la sonorité du dernier mot du vers, selon qu'il se termine ou non par un *-e*, quelle que soit sa nature ou son genre (*la sorte / je porte* = rime féminine ; *demain / la main* = rime masculine). Ce souci d'équilibre quantitatif n'a rien de fortuit : les mêmes femmes font réaliser des jeux de dames où vingt pions représentant des princes font face à vingt pions représentant des princesses¹⁸ ; et Marguerite de Navarre met aux prises cinq femmes et cinq hommes dans son *Heptaméron* – personnages qui s'affrontent régulièrement sur la question des relations entre les sexes et de la violence masculine. C'est encore à cette époque que se généralise la flexion en genre et en nombre des participes présents – c'est-à-dire avant tout en genre, puisque le *-s* qui marque le pluriel ne s'entend plus. Et que la passion de forger des mots français à partir du latin se traduit (entre autres) par la création de nombreux féminins en *-trice* (dont *autrice* et *actrice*, à partir d'*auctrix*). Un zèle qui va jusqu'à la réfection de vieux mots dont les finales étaient jugées trop communes : *empérière* est ainsi relooké en *impératrice*, et *victrice* est proposé pour rajeunir *vainqueresse*.

Plus généralement, les lettrés de la Renaissance sont à mille lieux de vouloir condamner des mots. Au contraire. Fils d'une époque qui voit se développer l'imprimerie (née au milieu du *xv^e* siècle), mais aussi s'élargir les horizons culturels grâce aux retrouvailles avec le grec et l'hébreu, ils se désolent de la pauvreté des idiomes vernaculaires. À l'image de Rabelais, ils se livrent à des créations lexicales débridées. À l'image de Ronsard et Du Bellay dans la *Défense et illustration de la langue française*, ils appellent leurs collègues à en faire autant. Ils réfléchissent aussi activement aux moyens de toucher toujours plus de monde – et de vendre toujours plus d'ouvrages. C'est l'époque où la production en langues nationales commence à prendre le pas sur la production en latin, où les grandes œuvres de l'Antiquité et de la Renaissance italienne sont traduites, où « l'objet livre » se transforme à vue d'œil pour pouvoir être mis dans les mains des peu lettrés, où

L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes, Saint-Etienne, Publications de l'Université de S.-É., 2013, p. 21-36.

¹⁶. Gaston ZINK, *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français : *xiv^e*-*xv^e* siècles*, Genève, Droz, 1997, p. 383.

¹⁷. Georges LOTE, *Histoire du vers français* [1949], Presses de l'Université de Provence, 1991, p. 124.

¹⁸. Kathleen WILSON-CHEVALIER, « Art patronage and women (including Habsburg) in the orbit of King Francis I », *Renaissance Studies*, 16-4, 2002, p. 474-524, 476 et suiv. ; le jeu de dames est lui-même une création de l'époque.

se met en route une active réflexion sur la typographie et l'orthographe (que beaucoup – déjà – voudraient simplifier), où est mis sur pied un réseau d'imprimeurs-libraires capable d'écouler la production, où sont produits les premiers dictionnaires permettant de passer d'une langue à l'autre...

Ce n'est qu'à l'issue de cette période fébrile, à la charnière du XVI^e et du XVII^e siècle, mais aussi à la fin de quarante ans de guerres civiles et religieuses, que prend corps l'idée qu'il faudrait « remettre de l'ordre dans la langue », comme Henri IV s'active à remettre de l'ordre dans le pays. On a dit que ce roi était le seul à ne pas s'être appuyé sur des femmes pour gouverner. On peut ajouter qu'il est l'un des candidats au trône à avoir activement combattu au nom de la loi salique, qui le désignait comme successeur d'Henri III¹⁹. Une fois de plus, le contexte politique pèse de tout son poids sur le contexte intellectuel dans lequel Malherbe initie sa réflexion sur la langue, décidé à en découdre avec la poétique des derniers Valois, et entouré d'un groupe de fidèles qui fournira les premières troupes de l'Académie française (née en 1635).

La police de la langue au travail, ou les progrès contrastés de l'ordre du genre

À en croire Vaugelas, l'un de ses premiers membres, c'est lui qui aurait déclaré la guerre au vieil accord de proximité, système qui permettait, lorsque plusieurs substantifs de genres différents ont un qualifiant commun, d'accorder celui-ci avec le plus proche (d'autres choix étant possibles dans l'ancienne langue, comme l'accord avec le substantif jugé le plus important). Il est vrai que Malherbe le condamne dans ses annotations des *Premières Œuvres* de Desportes, rééditées en 1600, mais ce n'est là qu'un des mille et un défauts qu'il trouve à pointer dans l'œuvre de l'ancien poète d'Henri III ; et il ne rassemblera jamais ses idées dans un ouvrage théorique. Son cercle paraît néanmoins le chaudron où macère la nouvelle théorie, selon laquelle cet accord doit alors se faire au pluriel, et au masculin à partir du moment où il y a au moins un substantif de ce genre dans la série.

Le féminin est alors bien en peine aussi sur la scène politique : après quinze ans de pouvoir viril, la veuve d'Henri IV s'affronte régulièrement à son fils et à Richelieu, avant d'être obligée de quitter la France après l'échec de la « Journée des dupes » (1630) : une tentative de reprise des rênes dans laquelle sa bru a également trempé. Mais treize ans plus tard, nouveau retournement : Anne est régente. C'est sous son « règne » que Vaugelas résume le nouveau dogme : il paraît qu'une phrase comme *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges* est fautive, et qu'« il faudrait dire *ouverts*, selon la grammaire latine qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues : que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ». Non seulement le latin ne connaissait pas ce dogme, mais surtout, note le grammairien, « l'oreille a de la peine à s'y accommoder, parce qu'elle n'a point accoutumé de l'ouïr dire de cette façon, et rien

¹⁹. Voir Éliane VIENNOT, « Masculinité et francité du monarque des lis : le débat sur la loi salique et la construction du consensus national pendant la dernière guerre du XVI^e siècle », *Proslogion. Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*, n°1-13, Saint-Petersbourg, 2016 (numéro spécial « Politique et religion dans la France du XVI^e siècle », dir. Hugues DAUSSY & Vladimir CHICHKINE), p. 212-229 (en ligne).

ne plait à l'oreille, pour ce qui est de la phrase et de la diction, que ce qu'elle a accoutumé d'ouïr »²⁰.

Quatre ans plus tard, en pleine Fronde, alors qu'Anne d'Autriche tient difficilement les rênes face à la révolte des parlementaires et de la grande noblesse, cette prudence n'est plus de mise. Dupleix, un historiographe connu pour avoir vomi sur Marie de Médicis et d'autres femmes puissantes à la demande de Richelieu, passe à l'attaque. Traitant la réserve de Vaugelas d'« excès de complaisance ou de flatterie envers les courtisans et envers le sexe féminin », il édicte : « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif »²¹. Une fois la dernière régente de l'histoire de France sortie de piste, cette chanson va s'installer dans les ouvrages sur la langue française. Pour la littérature, c'est autre chose. En 1674, le père Bouhours note dans ses *Doutes sur la langue françoise, proposés à Messieurs de l'Académie françoise* : « Un de nos plus célèbres écrivains dit dans un de ses meilleurs livres : *C'est un sentiment et une vue qui n'est pas moins forte que tous les raisonnements*. Un autre, qui n'a pas moins de réputation, dit : *Les yeux et les oreilles furent tellement saisies. Ces pères et ces mères qui font profession d'être chrétiennes*²² ». Que faire ? Corriger, comme le fait Corneille dans la grande réédition qu'il donne de son théâtre, en 1660 – celle qui nous est parvenue, et où les accords de proximité semblent avoir tous disparu. Ou laisser dire, comme le fait Racine, chez qui nous nous amusons aujourd'hui à les retrouver.

Les contestations explicites de ce dogme paraissent en effet avoir été rares. Les bons élèves l'adoptent, les autres continuent de parler et d'écrire comme elles ou ils l'ont toujours fait, et comme leurs oreilles les y invitent. La rengaine sur le genre le plus noble doit quand même agacer : c'est ce que suggèrent les justifications plus raides qu'on voit apparaître au temps des Lumières. Les mots masculins, explique l'abbé Girard en 1747, « sont du premier genre lorsqu'ils expriment la chose avec un rapport au mâle, ou comme étant de ce premier sexe²³ ». Et Beauzée vingt ans plus tard : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle²⁴ ». D'où la protestation des rédactrices de la *Requête des dames à l'Assemblée nationale*, adressée à la Législative au printemps 1792. Demandant l'abolition du privilège masculin (principe juridique de l'Ancien Régime, évidemment oublié lors de « l'abolition des privilèges »), elles proposent un projet de décret dont l'article 3 s'énonce comme suit : « Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles²⁵ ». Les décideurs ayant fait la sourde oreille, le masculin demeure ce qu'il est jusqu'au moment où la noblesse elle-même est invitée à rentrer dans le rang, à la fin du Second Empire. On fournit alors à l'accord des habits plus démocratiques,

²⁰. Claude FAVRE DE VAUGELAS, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, 1647, p. 83.

²¹. Scipion DUPLEIX, *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, Denys Béchart, 1651, p. 10, 696.

²². Dominique BOUHOURS, *Doutes sur la langue françoise, proposés à Messieurs de l'Académie françoise*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1674, p. 129.

²³. Abbé GIRARD, *Les vrais principes de la langue française, ou la parole réduite en méthode*, Paris, Le Breton, vol. 1, 1747, p. 160.

²⁴. Nicolas BEAUZÉE, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, Paris, Barbou, tome second, 1767, p. 358.

²⁵. *Requête des dames à l'Assemblée nationale*, s.l.s.d., p. 10.

sous lesquels il va s'incruster dans les cervelles des deux sexes dès l'âge de huit ans, grâce à l'école primaire obligatoire et à la nouvelle ritournelle qu'on y enseigne : « Le masculin l'emporte sur le féminin ».

À côté de cet effort pour doter le masculin du pouvoir de s'imposer au féminin (et non plus seulement au neutre), les réformateurs s'attachent à faire disparaître des noms féminins d'activités professionnelles ou assimilées. Ici, le masculin s'impose au point d'éliminer l'autre genre, et non plus seulement de le dominer. Quels noms féminins ? Ceux qui désignent des activités que les hommes estiment leur pré carré. Dans les années où se crée l'Académie française, certains appellent à la suppression de féminins en *-esse* (*jugesse, philosophe, poétesse...*) quand leurs équivalents masculins se terminent par un *-e* ; nous les prenons donc aujourd'hui pour des épiciens. Puis c'est autour de tous les mots connotant la parole publique, le savoir, le prestige, quelle que soit leur terminaison : « Il faut dire cette femme est *poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre* ; et non *poétesse, philosophe, médecine, autrice, peintresse, etc.*²⁶ », stipule en 1689 Andry de Boisregard. Et pour qu'on oublie ces termes le plus vite possible, ils ne sont pas répertoriés dans les dictionnaires de langue française, même si la queue du loup se laisse parfois entrevoir, quand par exemple dans une entrée AUTEUR on lit simplement : « On ne dit pas autrice ».

Là encore, les usager·es résistent. Dans les années 1760, ce mot et d'autres déchirent toujours le *Landerneau* parisien, et la directrice du *Journal des dames* s'énerve : « Il semble que les hommes aient voulu nous ravir jusqu'aux noms qui nous sont propres. Je me propose donc, pour nous en venger, de féminiser tous les mots qui nous conviennent²⁷ ». Cent ans plus tard, Littré signale dans son dictionnaire qu'on dit toujours *peintresse* et *graveuse* dans les écoles d'art parisiennes (entrée PEINTRE). Il y a pourtant déjà plus de trente ans que la Grammaire de Bescherelle répète : « Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse, graveuse, compositrice, traductrice, etc.* mais bien *professeur, graveur, compositeur, traducteur, etc.*, par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions²⁸ ». Avant de s'expliquer mieux, quelques années plus tard, puisqu'il y a des contestations : « Comment se fait-il, s'écrient nos grammairiens, que la langue française se soit mise en opposition avec toutes les autres langues, en laissant au masculin tous ces noms *auteur, amateur, docteur, géomètre, général, graveur, professeur, philosophe, poète, traducteur, etc.*, lors même que ces noms désignent des femmes ? » — C'était pour rire !, répond-il. D'ailleurs, « veut-on peindre d'un seul trait un guerrier qui manque de courage, on l'appelle ironiquement *une femme* ! »²⁹. Mais la manœuvre ne berne pas tout le monde : « L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue, plus qu'on ne croit, à l'omission du féminin dans le code (côté des droits) », analyse Hubertine Auclert, qui préconise la fin de cette censure : « N'est-ce pas à force de prononcer certains mots, qu'on finit par en accepter le sens tout d'abord heurté ? »³⁰.

²⁶. Nicolas ANDRY DE BOISREGARD, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage* [1689], Genève, Slatkine, 1973, p. 228.

²⁷. Mme de BEAUMER, *Journal des Dames*, février 1762.

²⁸. Louis-Nicolas BESCHERELLE *et al.*, *Grammaire nationale* [1834], Paris, Bourgeois-Mazé, 1835-1836, p. 38.

²⁹. *Id.*, *Grammaire nationale*, Paris, Simon, 1847, p. 92-93.

³⁰. Hubertine AUCLERT, « Le féminisme : l'académie et la langue », *Le Radical*, 18 avril 1898.

Un autre domaine où le féminin est appelé à disparaître au profit du masculin est celui des pronoms attributs, que chaque sexe genrait dans l'ancienne langue : les hommes disaient *je suis veuf et je le resterai*, les femmes *je suis veuve et je la resterai*. Dès le début du XVII^e siècle, cet usage est combattu par les grammairiens masculinistes, au prétexte, résume Vaugelas, que ce pronom « ne se rapporte pas à la personne, car en ce cas-là il est certain qu'une femme aurait raison de parler ainsi, mais il se rapporte à la chose³¹ ». Curieuse remarque, puisque le pronom représente deux adjectifs dont personne ne s'aviserait de dire que c'est une faute de les genrer... En réalité, on demande aux femmes de parler d'elles au masculin, ce qui ne les ravit pas. En témoigne la réplique de Mme de Sévigné à son ami Ménage : « [Elle] s'informant de ma santé, je lui dis : Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : *je le suis*. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe si je disais autrement³² ». Et elle n'est pas la seule à penser ainsi, puisque les grammairiens du XIX^e siècle se font toujours un devoir d'expliquer que les femmes se trompent. Là encore, c'est l'école primaire obligatoire qui viendra à bout de ce pronom.

On voit sur cette question une nouvelle progression qualitative des pouvoirs du masculin : non seulement il domine le féminin dans le système des accords, non seulement il le remplace dans la désignation des activités prestigieuses, mais il est dit capable d'exprimer ce qui dépasserait les deux sexes – au nom de sa prétendue neutralité. Jusqu'alors, *le* ne s'imposait que pour représenter des faits (tu es en retard, je le répète). Ici, il est dit pouvoir remplacer un mot genré, dont le référent est une personne.

Une prétention similaire s'observe dans un autre train de réforme, qui consiste à bloquer sur le masculin-singulier d'anciennes formes genrées – mais on ne présente pas les choses ainsi : on dit simplement qu'elles doivent être « invariables ». C'est d'abord aux participes présents que s'attaquent les académiciens, au prix de la création d'une nouvelle classe de mots, les *adjectifs verbaux* – qui eux continueront à s'accorder (la route suivante ≠ la route suivant la côte). Succès mitigé : en 1794, un officier enregistrant la déclaration de grossesse d'une couturière note qu'elle est « âgée de vingt-cinq ans, native de Paris, demeurante rue Neuve-Saint-Sauveur, n° 329³³ ». C'est ensuite le tour des participes passés placés avant le nom auquel ils s'accordent (et qui spontanément s'accordaient avec lui). Sans doute parce que, quand on est chef de groupe, on ne peut être que du genre masculin ! Il faudra donc désormais dire (et écrire), dans un cas *ma lettre ci-jointe*, dans l'autre *ci-joint ma lettre*. Autant de distinctions byzantines que les Français-es sont toujours loin de maîtriser – ce qui est normal puisqu'elles n'ont pas de sens – mais qui confortent globalement les pouvoirs du masculin (en même temps que ceux des lettrés³⁴).

³¹. VAUGELAS, *op. cit.*, p. 28.

³². *Menagiana, ou les bons mots, les pensées critiques, historiques, morales et d'érudition de Monsieur Ménage, recueillies par ses amis*. Seconde édition augmentée, Paris, Delaune, 1694, p. 27-28 ; on remarquera l'accord de proximité dans ce titre.

³³. Cité par Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la société française, 16^e-18^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 181.

³⁴. Les efforts de l'Académie pour conserver « l'ancienne orthographe », voire pour la complexifier (cf. le passage de *nénufar* à *nénuphar*, au XIX^e siècle), vont dans ce sens : il s'agit, dit Mézeray, de « se distinguer des ignorants et des simples femmes » (*Observations sur l'orthographe de la langue françoise [...] de Mézeray, 1673 [...], précédés d'une histoire de la gestation de la 1^{re} édition du*

De la même façon, les efforts pour masculiniser les noms désignant les humains participent insidieusement de la baisse tendancielle de la valeur « femme ». C'est le cas des mots *personne* et *gens*, initialement féminins. Le *Petit Dictionnaire des locutions vicieuses corrigées d'après l'Académie et les meilleurs grammairiens* (1807) indique ainsi comme fautives (et donc courantes) les phrases suivantes : « Personne n'est moins délicate que vous » et « Des personnes considérables par leur rang ont bien voulu me témoigner la part qu'elles prenaient à mon sort » (entrée PERSONNE). Le féminin résistera – plus ou moins – dans le second emploi, mais non dans le premier. *Gens* ne restera féminin que précédé d'un adjectif (de vieilles gens).

La plus belle OPA concerne toutefois le mot *homme*, dont les académiciens affirment dès leur premier dictionnaire, contre toute raison, contre toute logique, contre tous les usages, contre toute la jeune tradition lexicographique, qu'il « comprend toute l'espèce humaine, et se dit de tous les deux sexes » (entrée HOMME). S'il est clair que la gent³⁵ masculine s'était de tout temps sentie un peu plus importante que l'autre, plus aimée des dieux et de la nature, mieux dotée de ce qui sépare cette espèce des autres (dont la fameuse raison), personne – que je sache – n'avait osé dire avant eux que le mot *homme* signifie aussi *femme*³⁶. C'est évidemment avec des pincettes, et assez tardivement, que les autres masculinistes les suivront : ils veulent bien de l'homme en chef d'œuvre de la création, mais pas plus. Et ceux qui leur emboîtent le pas parce que la chose est flatteuse seront obligés de rétropédaler à partir de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui est réservée aux hommes – aux vrais !

Quant à l'activité qui consiste à faire passer des noms d'inanimés d'un genre dans l'autre, quoique bien entamée à la fin du xviii^e siècle (comme en témoigne la citation donnée en exergue), elle n'a jamais abouti à grand chose – si ce n'est beaucoup de bavardages sur « le sexe des objets ». Leur genre étant arbitraire, et leurs formes très variées, ces mots ont généralement continué de vivre leur vie hors de portée des idéologues³⁷.

Vers la démasculinisation du français : un ensemble de stratégies

Les Français-es du xx^e siècle se sont donc vues enseigner – en masse, pour la première fois dans l'histoire du pays – une langue beaucoup plus sexiste que leurs ancêtres. En 1936, Marguerite Durand note avec pessimisme : « Nous nous rappelons, nous pensons le mot sous sa forme masculine ; celle-ci ne se présente pas à notre esprit comme un mot pourvu d'un genre ou d'une forme quelconque, c'est le mot lui-même ; le féminin n'en est que la forme dérivée³⁸ ». Cependant les

Dictionnaire de l'Académie française (1639-1694), par Charles BEAULIEUX, Paris, Champion, 1951, p. 130) ; sur ce sujet, voir notamment Dena GOODMAN, « L'Ortographe des dames. Gender and Language in the Old Regime », *French Historical Studies*, n° 25-2, Spring 2002, p. 191-223.

³⁵. *Gent* = singulier de *gens*.

³⁶. Voir mon article, « À propos de la croyance en l'inclusion du signifié *femme* dans le mot *homme* », in *Droits humains pour tou-te-s*, Montreuil, Éditions Libertalia, 2020.

³⁷. Sur « la grande tentation du *trans* », voir mon *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* [2014], Donnemarie, éd. iXe (rééd. augmentée) 2017, chap. 7.

³⁸. Marguerite Durand, *Le genre grammatical en français parlé, à Paris et dans la région parisienne*, Paris, Bibliothèque du français moderne, 1936, p. 27.

masculinistes ont mangé leur pain blanc : les femmes ont fini par forcer la porte des universités (années 1860), et elles s'apprêtent à devenir citoyennes (1944). En réaction, ils intensifient la lutte pour conserver au masculin les activités sur lesquelles ils entendent maintenir, faute de monopole, du moins une domination complète : les nouvelles diplômées seront *avocat, docteur, médecin, professeur...* puis, lorsqu'elles pourront postuler aux fonctions électives et à celles de la haute fonction publique, elles seront *ambassadeur, député, magistrat, maire, sénateur, etc.* Mais le ver est dans le fruit. Plus elles y sont nombreuses, ou plus la fonction qu'elles occupent est prestigieuse, moins il devient possible de leur imposer des noms masculins – parce que la langue elle-même s'y oppose. D'où, quelques années après les premières nominations de femmes dans la très haute fonction publique, et surtout après le redémarrage du mouvement féministe (les deux phénomènes datent des années 1970), la réactivation des féminins « interdits », la création de néologismes pour ceux qu'on croyait inexistantes (au Canada surtout), et les premières incitations étatiques à les employer. En France, la première circulaire gouvernementale (mars 1986) suit de deux ans la création de la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes* par la ministre Yvette Roudy (février 1984)³⁹.

Après de longues et violentes controverses, mais aussi et peut-être surtout après l'entrée en lice des ministres du gouvernement Jospin, qui exigèrent en 1997 d'être nommées au féminin, cette bataille paraît gagnée. À quelques détails près. Les forces conservatrices, qui n'ont toujours pas compris que la « vieille France » n'est pas de leur côté, continuent de pratiquer le jargon des élites ; et de leurs rangs se lèvent régulièrement des chevaliers noirs prêts à se ridiculiser pour cette cause perdue, à l'image du député Julien Aubert en 2014, mis à l'amende pour avoir enfreint le règlement intérieur de l'Assemblée (de 1998), et aussitôt soutenu par 140 députés de son bord⁴⁰. Une bonne partie de la haute administration fait également le dos rond, malgré – à ce jour – quatre circulaires lui enjoignant d'utiliser des termes féminins pour toutes les agentes de la fonction publique. La dernière en date, qui est aussi la première émise par un Premier ministre de droite (21 nov. 2017), changera-t-elle la donne ? C'est plus vraisemblablement l'annonce historique faite à la même époque par l'Académie française de revoir sa copie sur la « féminisation » qui y contribuera, en privant tout ce beau monde du dernier rempart qui le protégeait de la normalisation linguistique. À condition que les personnels et le public continuent d'agir sur le terrain pour l'y contraindre. Les médias de leur côté demeurent frileux devant l'emploi des féminins les plus marqués au coin du prestige masculin, à savoir ceux qui concernent l'armée (*colonelle, sergente...*), la police (*commandante, lieutenant...*), la justice (*magistrate, maîtresse des requêtes, substitute...*), le leadership (*vainqueuse*), l'enseignement supérieur (*maîtresse de conférence...*), la parole publique (*autrice, écrivaine, metteuse en scène, poétesse...*), sans parler de la Légion d'honneur (*chevalière, officière...*). Peut-être parce que les femmes elles-mêmes redoutent encore souvent d'assumer des titres qui diraient trop clairement qu'elles marchent sur les plates-bandes des hommes. Ce qui n'est parfois qu'un choix stratégique (on

³⁹. Pour l'historique de ces progrès et de leurs contestations, voir É. Viennot et *al.*, *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnemarie, éd. iXe, 2016.

⁴⁰. Il avait tenu à interpeller sa collègue Sandrine Mazetier par des « Mme le président » ; voir leur pétition du 9 oct. 2014, parue dans le *Figaro* ; le règlement de l'Assemblée a été modifié en 1998.

ne peut pas être sur tous les fronts), mais qui est bien souvent intériorisé (le masculin a quand même plus de valeur !).

Le dernier de ces « détails près » est l'assimilation tardive et encore très partielle de féminins qui n'en sont ni morphologiquement ni phonétiquement, à savoir les néologismes en *-eure*. Forgés en un temps où l'on ignorait l'existence de leurs équivalents traditionnels (*autrice, procureuse, professeuse, proviseuse...*), ou pour éviter les quolibets (*rapporteuse* – comme si aucun petit garçon n'avait jamais été traité de *rapporteur*), ces néologismes venus du Québec ont d'abord été adoptés par des personnes désireuses de s'inscrire dans le mouvement de reféminisation du français (féministes, militant·es). Avant de l'être par des personnes et des institutions soucieuses de ne pas passer pour conservatrices, mais toujours effrayées par l'idée que ces professions pourraient être complètement démasculinisées, c'est-à-dire privées de la capacité à valoriser (puisque les deux vont de pair). Affronter ces frilosités, refuser la demi-démasculinisation du lexique des professions et des fonctions prestigieuses, refuser l'élitisme qui s'y niche, constitue le chantier des années à venir côté vocabulaire. La réintroduction rapide du mot *autrice*, au cours des dix ans écoulés, montre que c'est à notre portée. À son image, seuls les termes portant des désinences féminines traditionnelles seront adoptés par le grand public francophone, et seule l'adoption de ces termes-là signalera que les activités en questions sont normalement ouvertes aux femmes – permettant à celles qui les exercent de s'y sentir à l'aise : ni bizarres, ni supérieures. Seul *ingénieure* est défendable en l'état, puisqu'il s'agit d'un métier nouveau et qu'*ingénieuse* est indisponible (c'est le féminin d'*ingénieur*). Mais nos ancêtres, plus sages que nous, auraient tout de suite forgé *ingénieuresse*...

À côté de ces scories d'une guerre que nous avons gagnée, il reste à desceller la statue de *l'homme* : et dans ses usages institutionnels (droits de l'homme) et dans le vocabulaire scientifique (Musée de l'homme, sciences de l'homme...), et dans celui des gens qui s'écoutent causer (l'avenir de l'homme...). L'ampleur de la tâche a de quoi décourager. En réalité, le socle de la statue est bien fragile. Tout le monde sait, aujourd'hui, que les *droits de l'homme* ne concernaient que les hommes, et les études des linguistes montrent que – hors expressions figées – ce terme n'évoque toujours rien d'autre, dans la tête des francophones, que l'humain adulte de sexe masculin. La plupart des pays du monde ont adopté la terminologie des *droits humains*, et elle grignote chaque jour des parts de marché en France même. Et l'homme des « vérités générales » fait de plus en plus sourire. *L'avenir de l'homme n'est plus ce qu'elle était*, disait un slogan féministe des années 1970. Lui aussi a mangé son pain blanc⁴¹.

Le gros du travail, aujourd'hui, réside ailleurs : non plus du côté du lexique, mais du côté de l'expression du féminin dans les énoncés censés parler des femmes *aussi*. Actuellement, soit les mots qui les évoquent en sont absents, le groupe dont elles font partie se voyant représenté par les seuls termes masculins (les agriculteurs sont en colère, les étudiants ont voté la grève), de même que les femmes étaient autrefois absentes des assemblées élues, prétendument représentées par leurs maris ou leurs fils ; soit les mots féminins sont là, mais ils font manifestement allégeance aux masculins, en vertu de la règle qui veut que ce genre « l'emporte ».

⁴¹. De l'accélération des attaques à son encontre témoigne l'ouvrage mentionné dans la note 37.

Le premier chantier consiste à promouvoir les doubles flexions (les agriculteurs et les agricultrices), pour qu'il ne soit pas seulement question des hommes dans ces énoncés. Pour que leurs émissaires songent à rappeler, par exemple, que les agricultrices représentent 25 % des chef-fes d'exploitation, se demandent si elles aussi sont en colère, si elles aussi participent aux manifestations, si c'est de la même façon, si elles ont voix au chapitre dans leur profession, etc. Ce mode d'expression a beaucoup progressé depuis quelques années, quoi qu'il date... du général de Gaulle (qui commençait ses discours à la nation par « Françaises, Français ! »). Les politiques ont d'ailleurs beaucoup fait pour son acclimatation : si on veut être élu·e, il faut s'adresser aux femmes *aussi*, maintenant qu'elles votent *aussi* !

Le second chantier est nettement moins avancé. Bien que la « règle scélérate » ait été contestée par des féministes des années 1970, ce n'est qu'en 2011 – en contexte de progression rapide du nombre d'élues au Parlement, suite à la mobilisation pour la parité – qu'une campagne en faveur de l'accord de proximité a été lancée par des associations féministes : « Que les hommes et les femmes soient belles ! » Et ce n'est qu'en 2017 que le monde enseignant, en première ligne dans la diffusion de la règle, s'est mobilisé sur la question, avec le manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », signé de 314 praticien·es de tout niveau et relayé par une pétition ouverte au grand public⁴². Le chemin paraît ici encore long. Les francophones ont généralement perdu l'usage des accords selon le sens ou la proximité, et l'enseignement de ces alternatives à la règle masculiniste est actuellement bloqué par le ministre de l'éducation nationale. Mais la gêne de plus en plus grande des instituteurs et institutrices face à la contrainte de devoir enseigner à la fois cette règle et les valeurs de l'égalité, couplée à l'intérêt pédagogique qu'il y a à montrer aux élèves qu'un choix raisonné est possible en la matière, pourrait en convaincre plus d'un·e à s'y mettre rapidement. Et le succès de « l'écriture inclusive » pourrait quant à lui accélérer le retour de l'accord de proximité auprès des publics adultes, dans la mesure où il permet d'éviter nombre de points médians et de reduplications : *Les instituteurs et les institutrices ont été informées qu'elles pourraient commencer l'examen à huit heures*, plutôt que *Les instituteurs et les institutrices ont été informé·es qu'elles et ils pourraient...* Une fois le mécanisme compris, et la peur de malfaire évanouie, l'accord se réinstalle à vitesse grand V dans les usages, comme en atteste un courriel reçu récemment, d'une personne qui ne l'a pas fait exprès : « Nous souhaitons rappeler les faits et dates suivantes ». Ce n'est pas pour rien que cet accord a traversé les siècles.

*

Reste une question, fille de notre temps, qui me servira de conclusion. Ces efforts pour faire reculer la domination écrasante du masculin dans notre langue n'aboutiront-ils pas à renforcer la binarité de la langue, et donc de la société ? À l'heure actuelle (et cette précaution oratoire est importante, vue la rapidité avec laquelle les opinions bougent sur ce sujet), je vois trois remarques à faire.

⁴². La première campagne a été initiée par « L'égalité c'est pas sorcier ! », la Ligue de l'enseignement, le Monde selon les Femmes et Femmes solidaires, avec une pétition lancée le 8 mars 2011 ; le Manifeste des enseignant·es a été publié le 7 nov. 2017 par le média *Slate.fr*, et la pétition est abritée par *Change.org* (« Nous ne voulons plus que le masculin l'emporte sur le féminin »).

La première est d'ordre linguistique. On peut à peu près tout « débinariser » (les professions, les vêtements, les postures, l'état civil...), sauf les langues qui ne connaissent que le féminin et le masculin. Barthes disait de la nôtre qu'elle est fasciste. Je dis qu'elle est intraitable. Tous les trois ou quatre mots, nous devons choisir l'un ou l'autre genre, parce que leurs formes varient effectivement, c'est-à-dire à l'oral. En revanche, ce n'est pas elle qui nous oblige à distinguer *nul* de *nulle*, ou *civil* de *civile*, alors que nous avons *ridicule* et *facile*, ni à conserver *ad vitam aeternam* la règle des participes passés avec *avoir*, importée d'Italie au XVI^e siècle, pieusement conservée au suivant, puis consciencieusement complexifiée pour que personne n'y comprenne plus rien. Des réformes de l'orthographe pourraient aisément augmenter le nombre des formes communes, et amoindrir l'attention que nous sommes contraint·es à porter au genre – pour un bénéfice à peu près nul en ce qui concerne la « correction » des textes, mais non négligeable pour ce qui est du maintien de la domination masculine et des élites (car le temps perdu à apprendre ces bizarreries pourrait être investi dans une meilleure compréhension du monde). Ce n'est pas la langue française, non plus, qui nous oblige à écrire *Directeur* sur la porte d'un bureau, ni à y inscrire *Directrice* une fois le bastion investi : on peut aussi écrire *Direction*. Toutefois, si le recours à des termes collectifs préconisé dans le cadre du langage inclusif pourra améliorer le style des textes, il ne fera pas disparaître la contrainte de genre, structurelle et massive dans les langues romanes. Le recours à des néologismes (pour autant qu'ils prennent) n'y parviendra pas mieux. *Ciel qui conduit c'est ciel qui ne boit pas* est séduisant. Mais que feront ciels qui ne sont pas content·es, convaincu·es, ravi·es ? On ne sort pas de la binarité, ou si peu ; mais de l'inégalité, oui.

La seconde remarque est d'ordre historique : comme j'espère l'avoir montré ici, les féministes pragmatiques n'ont jamais envisagé d'autre solution, pour lutter contre l'impérialisme masculin qui tend à *dégenrer* la langue à son profit (en faisant disparaître les autres genres), que de la *regenrer*, pour restaurer l'équilibre du féminin et du masculin. De la même façon que, pour entamer le monopole des hommes sur la vie politique, elles ont proposé la parité. J'avoue que j'ai du mal à voir ce que nous pourrions faire d'autre, sauf à transformer le français de fond en comble : abandonner le féminin et le masculin, et créer deux autres genres, le neutre pour les choses et le commun pour les humains... sans évidemment que le féminin devienne le neutre et le masculin le commun⁴³. Mais ce qui est peut-être possible sur le papier, ou dans de petits cercles de fervent·es, n'est pas envisageable pour les 275 millions de francophones que nous sommes de par le monde. Or c'est pour elles, pour eux (pour iels ? pour elleux ?) que nous devons trouver des solutions soutenables – comme on dit en écologie – si nous voulons faire reculer la domination masculine.

La troisième remarque sera d'ordre historique et politique. J'espère avoir montré aussi que les transformations de la langue suivent de près les transfor-

⁴³. En 1996, partant de l'idée que « le masculin signifie toujours humain de façon absolue et le féminin jamais », Claire Michard préconisait d'abandonner ce dernier et de faire du masculin le seul genre pour les humains (« Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots* n° 49, décembre 1996, p. 29-47, 45). Cette position me semble d'une part désespérée, d'autre part utopique, et surtout très inscrite dans son temps : la campagne pour la parité (qui déchire les féministes) bat son plein, mais elle n'a pas encore commencé à donner des fruits. Ce n'est que l'année suivante que les femmes dépasseront, pour la première fois, les 10% d'élues, montrant qu'il est possible de faire reculer l'hégémonie masculine.

mations sociales et politiques. Celles que nous connaissons depuis une quarantaine d'années, et plus encore depuis les années 2000, répondent à une situation entièrement nouvelle : au milieu du siècle dernier, notre pays a officiellement clos la page de l'inégalité des sexes. En 1999, avec la révision de la Constitution, il s'est engagé à « favorise[r] l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». En 2008, on a ajouté à cette phrase : « ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». En dépit des difficultés, des résistances, des stratégies de contournement des lois que développent les perdants de cette nouvelle configuration, l'égalité progresse dans de nombreux domaines, comme le sentiment de l'illégitimité de la domination masculine. Ces progrès disloquent la binarité là où elle était artificielle, et ils la desserrent là où elle ne l'était pas mais où elle n'a jamais été totale (les corps, les langues). Les temps qui viennent, *si ces progrès s'accroissent*, verront dans tous les domaines émerger des fluidités que nous ne pouvons même pas imaginer – et auxquelles il faudra faire place, pour autant qu'elles ne remettent pas en cause l'égalité.